

Document d'accompagnement

PLATEFORME WEB
Le système scolaire québécois



www.systemescolairequebecois.com



Dernière mise à jour: 2022

Président-directeur général et éditeur
MARTIN ROCHETTE

Coordination du projet et rédaction
LUCIE DEMERS, c.o.

Conception du site Web
IXMÉDIA

Conception visuelle et infographie
MICHEL GUAY

Révision linguistique
ANNE-JULIE HARVEY

© Septembre éditeur
Tous droits réservés.

Ce document est conçu pour être téléchargé et imprimé à partir du site Web **www.systemescolairequebecois.com** pour des fins de présentation. Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit, notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite à moins d'avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur.

ISBN: 978-2-89471-800-1 (pdf)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet :

- M^{me} Annie Gourde, c.o. en pratique privée
- M. David Marceau, c.o. au Carrefour Jeunesse-Emploi Iberville / Saint-Jean
- M. Francis Grégoire, c.o. au Cégep Beauce-Appalaches et en pratique privée
- M^{me} Geneviève Lemay, c.o. au Collège Français de Longueuil
- M. Patrick Jeannotte, c.o. à l'École secondaire François-Williams
- M. Yves Larocque, consultant pour Emploi-Québec

Dans cette publication, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination.

Ce document d'accompagnement est conforme à l'orthographe rectifiée.



www.septembre.com

Mise en contexte

Pour faire des choix scolaires en lien avec leur éventuel projet de carrière, les jeunes doivent connaître les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

En étant sensibilisés au système scolaire québécois et mieux informés sur celui-ci, ils peuvent :

- Prendre connaissance des différents parcours de formation qui s'offrent à eux;
- Démystifier certains parcours peu ou mal connus;
- S'outiller pour faire des choix cohérents avec leurs aspirations professionnelles et leur profil personnel.



La plateforme Web *Le système scolaire québécois* se veut un appui visuel pour présenter le système scolaire à diverses clientèles (élèves du primaire et du secondaire, étudiants du cégep, adultes, parents, etc.)

Comment procéder?

La plateforme Web *Le système scolaire québécois* est conçue pour que chaque animateur puisse adapter sa présentation aux personnes à qui il s'adresse. Par exemple, avec des élèves de quatrième secondaire, il est plus pertinent d'insister sur les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) que sur les parcours de formation axés sur l'emploi, qui s'adressent aux élèves du 1^{er} cycle.

C'est pourquoi cette plateforme présente des **informations d'ordre général**. Les **informations complémentaires** se retrouvent dans le présent document.

L'animation, étape par étape

1. Présentez successivement les quatre niveaux de formation (primaire, secondaire, collégial et universitaire). Présentez également les diplômes ou qualifications possibles dans chaque niveau en cliquant sur l'icône .



2. Au besoin, complétez votre exposé avec les informations issues du présent document.

Pour déterminer le type d'informations pertinentes pour chaque clientèle, référez-vous aux pictogrammes suivants :

S1 Élèves du 1^{er} cycle du secondaire

S2 Élèves du 2^e cycle du secondaire

A Adultes sans DES

A+ Adultes avec DES

3. Réservez du temps pour poser des questions d'intégration au groupe.

Informations complémentaires sur le système scolaire

SECONDAIRE



Formation de base commune S1 S2 A

Les deux premières années d'enseignement sont centrées sur la formation générale de base.

Par la suite, l'élève choisit le parcours qui l'intéresse entre la formation générale et la formation générale appliquée. En 3^e et en 4^e secondaire, ce choix porte notamment sur les cours de mathématiques et de sciences.

Après cinq années, le diplôme d'études secondaires (DES) est remis à tous les élèves dont le dossier répond aux exigences suivantes :

Diplôme d'études secondaires (DES)

L'élève doit avoir complété :

- Au moins 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont au moins 20 en 5^e secondaire.
- Unités de 4^e secondaire
 - 4 en mathématiques;
 - 4 en science et technologie OU 6 en applications technologiques et scientifiques;
 - 4 en histoire et éducation à la citoyenneté;
 - 2 en arts.
- Unités de 5^e secondaire
 - 6 en langue d'enseignement;
 - 4 en langue seconde;
 - 2 en éthique et culture religieuse OU en éducation physique.

L'élève qui a obtenu un DES ne peut accéder à un métier spécialisé. Il peut cependant choisir une formation professionnelle au secondaire (DEP) ou une formation collégiale (DEC).

Formation axée sur l'emploi

Ce parcours est recommandé :

- Aux élèves âgés de 15 ans ou plus.
- S'il correspond aux intérêts de l'élève, à ses besoins et à ses capacités. Ce choix tient compte de son bilan d'apprentissages ou de son plan d'intervention.

Il comprend deux cheminements, qui mènent chacun à une qualification distincte :

■ Formation préparatoire au travail (FPT)

L'élève reçoit un an de formation générale à l'école, suivi de deux ans de formation en alternance travail-études.

Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)

Les élèves admis :

- N'ont pas atteint les objectifs du primaire en français et en mathématiques.
- Peuvent accéder à la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) après la 2^e année.

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'un CFPT :

- Aide dans une imprimerie
- Commis de vente
- Manœuvre en aménagement paysager

■ Formation à un métier semi-spécialisé (FMS)

L'élève reçoit un an de formation générale et pratique en alternance travail-études. Le CFMS lui permet d'exercer un métier semi-spécialisé.

Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Les élèves admis :

- N'ont pas obtenu les unités du 1^{er} cycle du secondaire en français et en mathématiques.
- Peuvent avoir complété un CFPT.

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'un CFMS :

- Assembleur de matériel mécanique
- Buandier
- Préposé à l'entretien des parcs

D'autres certifications sont accessibles à certains élèves :

- Attestation de compétences - Élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère (ACDIMS)
- Attestation de compétences - Élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (ACDIP)
- Certification en formation en entreprise et récupération (CFER)

[Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Formation professionnelle

Il y a 3 qualifications possibles en formation professionnelle.

■ Attestation d'études professionnelles (AEP)

Une AEP permet d'accéder à un programme de formation professionnelle. Elle donne également accès au marché du travail.

Attestation d'études professionnelles (AEP)

Les élèves admis :

- Sont âgés d'au moins 18 ans.
- Ont réussi les unités de 3^e secondaire en français, en mathématiques et en langue seconde OU satisfont aux normes d'admissibilité établies.

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'une AEP :

- Agent au service à la clientèle
- Conducteur d'autobus
- Secrétaire dentaire

■ Diplôme d'études professionnelles (DEP) (9 à 18 mois)

Certaines formations professionnelles sont accessibles dès la 3^e secondaire (à certaines conditions).

Un DEP permet de poursuivre des études professionnelles (ASP) ou collégiales (DEC), à certaines conditions. L'élève peut aussi accéder au marché du travail.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les élèves admis :

- Sont titulaires d'un DES.

OU

- Sont âgés d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et ont obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques.

OU

- Sont âgés d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possèdent les préalables fonctionnels (test de développement général et préalables requis).

OU

- Ont obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques et poursuivent leur formation pour obtenir les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques.

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'un DEP :

- Boulanger
- Coiffeur
- Mécanicien automobile

■ Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

Une ASP (3 mois à 1 an) permet de se spécialiser à la suite d'un DEP. L'élève peut ensuite accéder à des études collégiales (DEC) ou au marché du travail.

Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

Les élèves admis :

- Sont titulaires d'un DEP dans un métier correspondant au programme d'études choisi.
- OU
- Possèdent des connaissances jugées équivalentes par l'établissement d'enseignement (candidats de 18 ans et +).

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'une ASP :

- Boulanger-pâtissier
- Esthéticien-électrolyste
- Mécanicien de motocyclettes

COLLÉGIAL



Formation préuniversitaire S2 A A+

■ Diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire (2 ans)

Un DEC préuniversitaire permet de poursuivre des études universitaires (BAC).

Diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire

Les élèves admis:

- Ont obtenu un DES (ou une formation jugée équivalente par le collège).
- Satisfont aux exigences particulières établies par le collège (préalables).

Formation technique

■ Diplôme d'études collégiales technique (DEC) (3 ans)

Un DEC technique permet de poursuivre des études universitaires (BAC) ou d'accéder au marché du travail.

Diplôme d'études collégiales (DEC) technique

Les élèves admis :

- Ont obtenu un DES (ou une formation jugée équivalente par le collège).
- Satisfont aux exigences particulières établies par le collège (préalables).
- Satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.)

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'une DEC technique :

- Technicien en comptabilité et gestion
- Technicien en éducation spécialisée
- Technologue en radiodiagnostic

Formation technique de courte durée

■ Attestation d'études collégiales (AEC)

Une AEC permet d'accéder au marché du travail.

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les élèves admis :

- Possèdent des compétences jugées suffisantes par le collège.
- Remplissent l'une des conditions suivantes :
 - Ont interrompu leurs études pendant au moins deux sessions consécutives.
 - Font partie d'un programme gouvernemental.
 - Travaillent pour un employeur ayant conclu une entente avec le cégep.
 - Ont terminé au moins une année d'études postsecondaires.

Un mot sur les DEC-BAC...

De plus en plus d'universités québécoises permettent aux titulaires d'un DEC technique de s'inscrire dans un programme universitaire de la même famille d'études. Ces ententes entre les collèges et les universités portent le nom de passerelles, de passerelles DEC-BAC, de DEC + BAC ou de DEC Passerelle.

Les universités établissent certaines équivalences entre un programme de formation technique du collégial et les cours de 1^{re} année de certains programmes menant à l'obtention d'un baccalauréat. Les titulaires d'un DEC technique se voient donc reconnaître un certain nombre de cours, ce qui allège – voire abrège – leurs études universitaires.

UNIVERSITAIRE



1^{er} cycle **S2** **A** **A+**

Il existe plusieurs catégories de programmes universitaires de 1^{er} cycle¹. Le plus connu est le baccalauréat.

1. Les autres catégories de programmes de 1^{er} cycle sont :

- Les microprogrammes ou programmes courts de perfectionnement – Quelques cours liés à un thème particulier
- Les programmes de certificat (ou mineure de baccalauréat) – 1 an
- Les programmes de diplôme (ou majeure de baccalauréat) – 2 ans
- Les programmes de doctorat de premier cycle – 4 à 5 ans (6 disciplines: chiropractie, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie et podiatrie)

■ Baccalauréat (BAC) (3 ou 4 ans)

Un BAC permet de poursuivre des études à la maîtrise ou d'accéder au marché du travail.

Il existe plusieurs catégories de baccalauréat², le plus connu étant le baccalauréat spécialisé ou disciplinaire.

Baccalauréat (3 à 4 ans)

Les élèves admis :

- Sont titulaires d'un DEC (ou possèdent des compétences jugées suffisantes par l'université).
- Respectent les exigences particulières établies par l'université (préalables).
- Satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.)
- Ont réussi l'épreuve uniforme de français.

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'un baccalauréat :

- Concepteur de logiciels
- Enseignant au préscolaire et au primaire
- Ergothérapeute

2. Baccalauréat avec concentration ou cheminement

Les autres catégories de baccalauréats sont :

- Baccalauréat avec majeure (2 ans) ou avec mineure (1 an)
- Baccalauréat général, multidisciplinaire ou par cumul (ex. : 3 certificats d'un an)
- Baccalauréat personnalisé, individualisé ou sur mesure
- Baccalauréat bidisciplinaire
- Baccalauréat intégré

2^e cycle³   

■ Maitrise

Une maitrise permet de poursuivre des études au doctorat ou d'accéder au marché du travail.

Maitrise

Les élèves admis :

- Ont obtenu un baccalauréat (ou l'équivalent) dans une discipline appropriée.
- Respectent les exigences particulières établies par l'université (préalables).
- Satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.)

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'une maitrise :

- Architecte
- Conseiller d'orientation
- Physiothérapeute

3. Il existe une autre catégorie de programmes de 2^e cycle : le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) (1 an).

3^e cycle S2 A A+

■ Doctorat

Un doctorat permet d'accéder au marché du travail.

Doctorat

Les élèves admis :

- Ont obtenu une maîtrise (ou l'équivalent) dans une discipline appropriée.
- Respectent les exigences particulières établies par l'université.
- Satisfont aux critères de sélection, s'il y a lieu (entrevue, expérience, test d'admission, références, test d'aptitude physique, curriculum vitæ, lettre autobiographique, portfolio, audition, etc.)

Quelques exemples de travailleurs titulaires d'un doctorat :

- Astronome
- Professeur d'université
- Psychologue